

# Inscriptions en maternelle et en CP

du 15 janvier au 2 février

Votre enfant va entrer en septembre 2024, en 1<sup>re</sup> année de maternelle ou au CP ? Votre enfant intègre une école publique maternelle ou élémentaire de la Ville ? Vous devez inscrire votre enfant auprès de la Direction du service Education-Jeunesse du 15 janvier au 2 février 2024.



- **Les enfants nés en en 2021** pour les inscriptions en maternelle
- **Les enfants nés en en 2018** pour les inscriptions au CP

## Les inscriptions s'effectuent :

- en mairie : 90 avenue du professeur Emile Sergent aux horaires d'ouverture
- ou par courriel : [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)

## Les documents à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF
- Avis d'imposition 2023 sur revenus 2022

## Coordonnées

Hôtel de Ville  
90 avenue du professeur Emile Sergent  
78680  
Epône  
Infos pratiques

## Horaires ouverture mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h15